
AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO :

- **REGLEMENT NUMÉRO 2023-325 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

1. **PRENEZ AVIS** que, lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 6 juin 2023, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté le règlement numéro : 2023-325 intitulé : *Règlement numéro 2023-325 concernant les modalités de publication des avis publics.*

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la municipalité en parcourant les onglets suivants : <https://www.saintedouard.ca/reglements-1> ainsi qu'à la mairie durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Édouard, ce 26^e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-trois.



Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière